LES CHANOINES DU SAINT-SÉPULCRE DE MIECHÓW ET LEURS ARCHIVES DE 1198 À 1428

PAR

LINE SKÓRKA-FLORENTIN

licenciée ès lettres, diplômée de l'Institut national des langues et civilisations orientales en langue polonaise

INTRODUCTION

Implantés en Pologne au XII^e siècle dans la petite ville de Miechów, près de Cracovie, les chanoines du Saint-Sépulcre acquirent de multiples possessions dans la province de Gniezno, ce qui permet d'expliquer le nombre assez élevé d'actes s'y rapportant pour la période 1198-1428. Ces deux premiers siècles et demi d'existence de la maison de Miechów permettent de comprendre à quel point cet ordre étranger a su s'intégrer à la société polonaise. Le point final de cette évolution est la confirmation de l'élection du prévôt de Miechów par l'évêque de Cracovie.

CHAPITRE PREMIER

LES ARCHIVES DE L'ORDRE EN POLOGNE

Dès son origine, la maison de Miechów a apporté un soin extrême à la conservation de ses archives. Depuis la rédaction des annales au XIIIe siècle et des cartulaires au XVIIe siècle jusqu'à la classification adoptée au XVIIIe siècle, tout témoigne de l'importance accordée aux documents par les chanoines, dont certains étaient d'ailleurs des hommes très cultivés. Malgré les multiples incendies dont souffrirent les bâtiments conventuels et l'église même de Miechów, malgré la dispersion des archives survenue au XIXe siècle après la dissolution de l'ordre en 1819, de nombreux documents existent encore, ayant échappé par miracle aux destructions de la Seconde Guerre mondiale. Il n'en est pas de même pour les archives de Nysa et de Gniezno, deux des filiales les plus importantes de Miechów.

Les Annales de Miechów faisaient autrefois partie d'un manuscrit conservé à la bibliothèque nationale à Varsovie, disparu en 1944, mais dont nous possédons des photocopies et des éditions. Les Annales de Miechów reprennent les Annales du chapitre de Cracovie jusqu'en 1290, puis comportent des annotations originales concernant Miechów; elles sont très précieuses pour les renseignements qu'elles offrent en particulier sur les rapports de la maison de Miechów avec les autorités publiques. Mais il faut attendre le xvie siècle pour que soient rédigés les cartulaires : le premier est sans doute celui de Miechów, conservé aujourd'hui aux archives paroissiales de cette ville. Grâce aux mentions portées au dos des documents sur parchemin, on peut reconstituer partiellement le contenu des feuillets manquants. Ce cartulaire et celui de Saint-Jean de Gniezno, légèrement postérieur, sont de véritables trésors pour des études d'histoire locale. De nos jours, le cartulaire de Saint-Jean de Gniezno est conservé aux Archives nationales à Poznań sous la cote Gniezno I/155. La prévôté de Sainte-Hedwige de Stradom possédait aussi plusieurs cartulaires, qui se trouvent aujourd'hui aux Archives nationales à Cracovie et à la bibliothèque Jagellonne. Sur Nysa enfin subsiste seulement un catalogue de tous les actes concernant l'hôpital Sainte-Marie, déposés aux Archives nationales à Wrocław et détruits pour la plupart à la fin de la dernière guerre, mais il devait sans doute exister aussi des cartulaires dès le xvIe siècle.

Enfin, subsistent de nos jours de nombreux documents conservés aux Archives des actes anciens à Varsovie, aux Archives nationales à Cracovie et à Wrocław, aux Archives archidiocésaines de Gniezno et de Wrocław, aux Archives diocésaines de Cracovie et de Przemyśl, à la bibliothèque Ossolinski à Wrocław, à la bibliothèque des princes Czartoryski à Cracovie et à la bibliothèque Jagellonne à Cracovie. Au XVIIe siècle, le chanoine chargé des archives avait noté au dos de chaque document une cote si particulière qu'elle reste un moyen d'identifier tout acte provenant du fonds de Miechów. Chaque document faisait partie d'une scatula, qui devait être matériellement un coffret, et possédait son numéro propre. On peut ainsi reconstituer idéalement le fonds d'archives de Miechów, pour la période 1198-1428, dans l'état de conservation qui était le sien au XVIIe siècle. Les archives de l'ordre devaient alors former un ensemble cohérent, même si tous les documents ne se trouvaient pas à Miechów. Cette ville au xviie siècle était un véritable centre de documentation sur les diverses possessions des chanoines du Saint-Sépulcre dans la province de Gniezno.

CHAPITRE II

LA PÉRIODE 1198-1428: LES DIVERSES FONDATIONS

Le chevalier de Petite Pologne, Jaxa, de retour de la Terre sainte, avait ramené en Pologne un chanoine du Saint-Sépulcre qu'il avait installé sur ses terres à Miechów, Zagorzyce et Komorów. Mais la personnalité du fondateur reste une énigme. Les uns voient en lui le gendre de Pierre Włast, le héros légendaire de la Silésie, d'autres l'identifient à Jaxa de Kopanick, prince slave vivant

alors au bord de la Sprée et adversaire d'Albert l'Ours dans sa conquête du Brandebourg. En fait, la seule certitude que nous avons est qu'il s'agissait d'un seigneur possédant des biens autour de Cracovie et de Sandomierz.

Le premier acte sur la maison de Miechów est un document daté de 1198, qui se présente comme émané de la chancellerie du patriarche de Jérusalem, mais dont une étude critique montre qu'il s'agit d'un faux de la fin du XII° ou du début du XIII° siècle, rédigé sans doute à Miechów sur les bases d'un autre acte appelé Album de la Fraternité, mentionnant les divers donateurs et leurs présents aux chanoines du Saint-Sépulcre. Ce document de 1198, comparé à deux autres de 1349 et de 1354, permet de voir quels sont les biens acquis par la maison de Miechów pendant un siècle et demi. De généreux donateurs étendirent l'aire d'influence des chanoines du Saint-Sépulcre jusqu'à Rypin au nord, à Gniezno à l'ouest, à Dzierżoniów au sud-ouest, à Świerze Górne à l'est, mais cette extension géographique reflète plus les caprices du hasard qu'une politique bien déterminée de la maison de Miechów. Celle-ci possédait d'autres revenus comme des dîmes, des tavernes, des moulins et même des salines. De même, les prévôtés de Gniezno et de Nysa accroissaient progressivement leur temporel.

Les chanoines du Saint-Sépulcre de Miechów qui ne possédaient à l'origine qu'une ville et une trentaine de villages, dirigent dans la deuxième moitié du xive siècle des prévôtés, des hôpitaux, des églises, des villages; ils sont devenus très puissants et doivent payer une forte somme d'argent pour la décime pontificale, si forte qu'en 1349 ils demandent une réduction, mais ils forment encore un des ordres les plus imposés en Petite Pologne. Ces biens jouissaient de nombreuses immunités accordées par les ducs. La colonisation allemande et le retour de la royauté donnèrent un coup de frein à cette expansion. Durement châtiés par Ladislas Łokietek, duc de Cujavie puis roi de Pologne à partir de 1320, les chanoines de Miechów comprirent la nécessité de composer avec le nouveau régime pour recouvrer leurs biens. Le lent mouvement de colonisation des terres, accompagné par le passage des villes ou villages sous le droit allemand, commencé déjà au xiite siècle (la locatio de Miechów date de 1290), se fait sentir davantage au xive siècle, du moins en ce qui concerne les possessions de Miechów.

Enfin, les chanoines avaient reçu d'Urbain IV, qui, en tant que légat du pape, avait séjourné en Pologne, de nombreuses bulles leur accordant des privilèges et les exemptant surtout de tout pouvoir des archevêques, évêques et autres ordinaires, pour les rattacher à la seule Église de Jérusalem et au Saint-Siège. En fait, si cette exemption est valable pour Miechów, elle est restée lettre morte pour les prévôts de Nysa et Gniezno. Nous possédons très peu de renseignements sur les chanoines eux-mêmes, leur nombre et leurs diverses fonctions.

CHAPITRE III

DE 1354 à 1428 : FORMATION ET ORGANISATION D'UN DOMAINE

La masse considérable d'actes de la période 1354-1428 contraste avec la pauvreté des donations. Il s'agit plutôt de documents passés devant la juridiction royale, confirmant des achats ou des ventes de biens. Deux nouvelles pré-

vôtés seulement sont créées, l'une à Cracovie, attenant à l'hôpital Sainte-Hedwige de Stradom — donation d'Élisabeth, mère du roi Louis de Hongrie à Miechów en 1375 — et l'autre à Przeworsk — donation de Jean de Tarnów aux chanoines du Saint-Sépulcre en 1394.

Mais surtout les prévôts de Miechów, en particulier Stanislas Stojko et Michel de Radomsko, ont voulu former autour de Miechów un domaine, fondement de leur puissance matérielle. Tout d'abord, en 1365, le prévôt Nicolas échange avec les avoués de Miechów leur charge contre trois villages, pour se rendre maître de la ville. De même, les villages voisins, Pstroszyce, Brzuchania, Parkoszowice et Falniów, sont rachetés à leurs propriétaires, ainsi que les charges d'écoutêtes. Autour de Miechów, en 1428, les chanoines possédaient vingt-deux villages dans un rayon seulement de dix kilomètres. Un peu plus éloignées étaient les possessions voisines de Wrocieryz dans le district actuel de Pińczów qui formaient elles aussi un ensemble assez important. Enfin, la prévôté de Saint-Jean de Gniezno s'était aussi constitué un domaine proche de Gniezno, renonçant à des villages plus lointains. En 1428, la maison de Miechów était à son apogée au point de vue de sa puissance temporelle.

Une administration judicieuse de ses biens lui a permis d'avoir suffisamment d'argent disponible pour sa politique d'achat, ce qui représentait des sommes considérables: Stanislas Stojko a acheté des biens pour 5 250 marcs et Michel de Radomsko pour 7 786 marcs. A ces dépenses s'ajoute aussi la reconstruction de l'église et des bâtiments, et les frais nécessités par les hôpi-

taux.

Le prévôt de Miechów a utilisé l'appui que lui assurait son obédience au patriarche de Jérusalem. A la fin du XIVe siècle, ce dernier a resserré ses liens avec la maison de Miechów et l'a dégagée de toute obédience envers le prieur et le chapitre de Jérusalem installés à Pérouse. Tous les prévôts de Miechów sont confirmés par le patriarche de Jérusalem et même Stanislas Stojko est nommé par lui visiteur général de l'ordre pour les maisons de Pologne, Hongrie et Slavonie en 1383. Mais pendant le Grand Schisme, ce fut l'évêque de Cracovie qui, au nom du pape Boniface IX, investit en 1396 le prévôt de Miechów. C'était un précédent dont on s'est souvenu en 1428. En fait, la maison de Miechów s'était totalement détachée de Rome et cet acte de 1428 marque la fin de la longue évolution de Miechów vers une intégration à la société polonaise. Les chanoines avaient des rapports très étroits avec la cour de Ladislas Jagellon et de ce fait recherchaient la protection des grands seigneurs laïques ou ecclésiastiques polonais. L'ordre des chanoines du Saint-Sépulcre de Miechów en 1428 était une puissance avec laquelle il fallait compter.

RECUEIL D'ACTES

Ce recueil des documents concernant les chanoines du Saint-Sépulcre de Miechów de 1198 à 1428 a été volontairement limité aux documents conservés aujourd'hui sur le sol polonais et à toutes les filiales demeurées sous l'obédience de Miechów.

CARTES

Les possessions des chanoines du Saint-Sépulcre de Miechów en 1198 et en 1428. — Leurs possessions dans la région de Nysa et dans celle de Gniezno. — Les villages appartenant aux chanoines du Saint-Sépulcre autour de Miechów en 1428. — Cracovie au xve siècle.

ILLUSTRATIONS

Fac-similés de documents. — Photographies de l'église de Miechów et de celle de Saint-Jean de Gniezno dans leur état actuel.

